



VILLE  
de  
CHATEAUBRIANT

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHÂTEAUBRIANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**SÉANCE du 12 avril 2023**

Le Président de séance et les membres du Conseil d'Administration, convoqués le 5 avril 2023, se sont réunis dans la salle des délibérations.

Présents : M<sup>me</sup> Claudie SONNET, Vice-Présidente, M<sup>me</sup> Christine BOURDEL, M<sup>me</sup> Simone GITEAU, M. Bernard GAUDIN, M<sup>me</sup> Brigitte PALIERNE, M<sup>me</sup> Jacqueline DURAND, M. Loïc GUILLEMOT, M. Jean-Claude BOISSEAU, M<sup>me</sup> Marie-Jo. HAVARD.

Excusés : M. Alain HUNAUT, Président (avait donné pouvoir à M<sup>me</sup> Claudie SONNET), M<sup>me</sup> Jocelyne GAUTIER.

Objet : **Convention entre France Victimes 44 Nantes et le CCAS**

**EXPOSÉ**

Dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), le Centre Communal d'Action Sociale de Châteaubriant fait appel pour la treizième année, à l'association France Victimes 44 Nantes afin de faciliter l'accès aux droits et au soutien juridique pour les personnes victimes d'infraction(s).

La mission de France Victimes 44 est d'apporter une aide de proximité aux victimes en les accueillant, les écoutant, les informant de leurs droits et en les aidant dans la compréhension des procédures judiciaires. Dans ce cadre, France Victimes 44 assure une permanence chaque 1<sup>er</sup> mardi du mois, sauf au mois d'août, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 45 à 16 h 45.

Cette convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2023.

En contrepartie de ces prestations, le CCAS de Châteaubriant s'engage à verser la somme forfaitaire de **3 480 € TTC** correspondant à 11 permanences.

**DÉCISION**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration autorise Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention pour l'année 2023.

Vote : **10 voix POUR (dont 1 pouvoir).**

Préfecture de Loire-Atlantique

044-264400326-20230419-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-04-2023

Publication le : 19-04-2023

Pour le Président,  
La Vice-Présidente  
Claudie SONNET



*(Signature)*



Fait et délibéré à Châteaubriant, le 12 avril 2023

Pour Le Président, et par délégation,  
La Vice-Présidente,

*(Signature)*  
Claudie SONNET



☒ - France Victimes 44 Nantes Pôle Associatif Désiré Colombe 8, rue Arsène Leloup 44100 NANTES  
☎ 02.40.89.47.07 ✉ [contact@francevictimes44-nantes.fr](mailto:contact@francevictimes44-nantes.fr)  
[www.francevictimes44-nantes.fr](http://www.francevictimes44-nantes.fr)

## CONVENTION ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHATEAUBRIANT ET FRANCE VICTIMES 44 NANTES

Entre les soussignés :

Le Centre Communal d'Action Sociale de Châteaubriant, 9, Esplanade des Terrasses, 44110 CHATEAUBRIANT, représenté par Madame Claudie SONNET, vice-présidente du CCAS,

D'une part

Et

L'Association France Victimes 44 Nantes, Pôle Associatif Désiré Colombe, 8, rue Arsène Leloup, 44 100 Nantes, représentée par Madame RICOUR Marie-Christine Présidente de l'association,

De seconde part

Il a été préalablement exposé que :

Le Centre Communal d'Action Sociale de CHATEAUBRIANT, dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance après examen des besoins locaux a fait appel à l'association d'aide aux victimes afin de faciliter l'accès aux droits et au soutien juridique pour les personnes victimes d'infraction.

### Article 1 - Objet de l'accord

Le présent accord a pour objet de définir les relations entre le CCAS de Châteaubriant et France Victimes 44 Nantes et notamment les conditions dans lesquelles l'association exécute sa mission d'assistance auprès des victimes d'infraction pénale, de la commission des faits à l'exécution du jugement que cette personne soit victime d'une atteinte aux biens, d'une atteinte aux personnes ou d'un accident de la circulation.

### Article 2 - Description de la mission :

La mission de France Victimes 44 Nantes est d'apporter une aide de proximité aux victimes en les accueillant, les écoutant, les informant de leurs droits, les aidant dans la compréhension des procédures judiciaires.





☎ - France Victimes 44 Nantes Pôle Associatif Désiré Colombe 8, rue Arsène Leloup 44100 NANTES  
☎ 02.40.89.47.07 ✉ [contact@francevictimes44-nantes.fr](mailto:contact@francevictimes44-nantes.fr)  
[www.francevictimes44-nantes.fr](http://www.francevictimes44-nantes.fr)

Dans ce cadre, l'association France Victimes 44 Nantes assure une permanence chaque 1<sup>er</sup> mardi du mois de 9h30 à 12h30 et de 13h45 à 16h45.

#### Article 4 - Durée de la convention

L'accord est conclu jusqu'au 31 décembre 2023.

Au cas où l'une des parties souhaiterait mettre fin à l'accord, elle devra en aviser l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception et respecter un préavis d'un mois.

#### Article 5 - Financement

En contre-partie des prestations décrites ci-dessus, le CCAS de Châteaubriant s'engage à verser la somme forfaitaire de 3 480 € TTC correspondant à 11 permanences d'une journée complète en 2023 (France Victimes 44 Nantes n'effectue pas de permanence en août).

Cette somme prend en compte le temps de permanence, le travail administratif ainsi que les frais de déplacements.

Fait en deux originaux

A Châteaubriant le 12 AVR, 2023

Pour l'Association France Victimes 44 Nantes  
Madame Marie-Christine RICOUR,  
Présidente

Pour le CCAS de Châteaubriant  
Madame Claudie SONNET,  
Vice-présidente du CCAS



Préfecture de Loire-Atlantique

044-264400326-20230419-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-04-2023

Publication le : 19-04-2023

Pour le Président,  
La Vice-Présidente  
Claudie SONNET



Association Loi 1901



Agréée par le Ministère de la Justice



Adhérent FRANCE VICTIMES

Mis en ligne le 21/04/2023